

N°17-02-05

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de G. WYCKAERT), Président, suite à la convocation en date du 27 janvier 2017.

Présents :

Mesdames POULAIN P. (reçoit pouvoir de H. CARVALHO) ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ;
DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ;
WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ;
LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M.
; FRANQUE G.A. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN
G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ;
BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ;
DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ;

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; CARVALHO H. (donne pouvoir à P. POULAIN) ;
DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. (donne pouvoir
à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C. ;
WYCKAERT G. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D.

Absents :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; SENECAAT D. ; GARENAUX M. ; DUFOUR O. ; CORDIER A. ;
DELATTRE G.

Monsieur Vincent CHARLEMAGNE est élu secrétaire.

**OBJET : ETUDE D'URBANISME DURABLE POUR LA REDYNAMISATION DU BOURG
CENTRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES MENE
PAR L'AUD – ETUDE DE SITES COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : Christian LEROY

Par maîtrise d'ouvrage portée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, une étude visant à redynamiser le centre-bourg de Lumbres est en cours. Elle est menée par l'atelier d'architecture AD'AUC de Wasquehal.

Il s'agit d'une démarche permettant d'identifier les enjeux et les opportunités du territoire qui pourront nécessiter des études spécifiques complémentaires : étude de desserte énergétique, schéma local de déplacements, etc. Cette a mis l'accent particulièrement sur la concertation, l'évaluation et la pluridisciplinarité.

Pour entrer dans une phase plus opérationnelle, il est nécessaire de la compléter en étudiant des sites complémentaires du centre-ville de Lumbres, notamment le site FOULON, les délaissés ferroviaires, l'entrée ouest et la plaine de loisirs.

Une offre financière a été proposée par l'atelier AD'AUC, pour un montant global de 21.900,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition commerciale de l'atelier AD'AUC pour un montant de 21.900,00 € HT, pour réaliser une étude des sites complémentaires, tels que définis plus haut,

AUTORISE le Président à signer l'accord correspondant ainsi que toutes les pièces y afférant.

Pour extrait conforme.
Le Président,

